

## DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14  
Présents : 10  
Pouvoirs : 00

### BUREAU DELIBERATIF SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 A 8H30

**Délibération BT2019/04/01 - 02 – Approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) pour la mise en place de permanences juridiques d'accès au droit.**

**Rapporteur : Brigitte MARSIGNY, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente**

**DATE DE CONVOCAION** : 26 mars 2019

**PRÉSIDENCE** de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

**LIEU DE RÉUNION** : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, GENESTIER Jean-Michel, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, SCHLEGEL Eric, TEULET Michel, TORO Ludovic.

**ABSENTS/POUVOIRS** : MM. BAILLY Dominique, KLEIN Olivier, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MARTIN Pierre-Yves.

#### LE BUREAU,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**VU** la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de territoire au Bureau délibératif pour décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant n'excédant pas 23 000 € dans la limite des crédits ouverts au budget et approuver les conventions afférentes,

**VU** le projet de convention d'objectifs pluriannuelle ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que les actions d'information et de conseil en matière d'accès au droit développées au sein de la Maison du Droit à Noisy-le-Grand et de la Maison de Justice et du Droit à Clichy-sous-Bois, nécessitent la mise en place de permanences juridiques spécialisées en droit de la famille et en droit des femmes, proposées par le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF 93),

**CONSIDÉRANT** que les modalités d'intervention du CIDFF 93 sont précisées dans la convention d'objectifs pluriannuelle ci-annexée,

Accusé de réception en préfecture  
093-200058790-20190401-BT2019-04-01-02-  
DE  
Date de télétransmission : 08/04/2019  
Date de réception préfecture : 08/04/2019

**CONSIDERANT** que le projet de convention ci-annexé a vocation à se substituer à la convention précédemment conclue entre l'EPT Grand Paris Grand Est et l'association CIDFF 93 ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011,

**Après en avoir délibéré,**

- **A l'unanimité**

**APPROUVE** la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF 93) pour la mise en place de permanences d'accès au droit.

**DECIDE** d'attribuer au CIDFF93 une subvention d'un montant de 16 280 euros au titre de l'exercice 2019.

**DECIDE** que la convention ci-annexée se substitue à la convention précédemment conclue entre l'EPT Grand Paris Grand Est et l'association CIDFF 93 ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec le CIDFF93 et à accomplir toutes les formalités y afférentes.

*Ainsi fait et délibéré en séance, le 01/04/2019.*

Affiché - Notifié le **08 AVR. 2019**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**Le Président,**

**Michel TEULET**

Accusé de réception en préfecture  
093-200058790-20190401-BT2019-04-01-02-  
DE  
Date de télétransmission : 08/04/2019  
Date de réception préfecture : 08/04/2019